
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Les 23, 24 et 25 juillet 2019, FREDERICTON (N.-B.)

Résolution n° 04/2019

TITRE : **Soutien à l'étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes (EAESNEJ)**

OBJET : Environnement, Santé, Logement

PROPOSEUR(E) : Roberta Joseph, Chef, Première Nation Tr'ondëk Hwëch'in, Yn

COPROPOSEUR(E) : Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C.-B.

DÉCISION : Adoptée par consensus

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 25 : Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particulier avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations futures.
 - ii. Article 31(1) : Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales, leur littérature, leur esthétique, leurs sports et leurs jeux traditionnels et leurs arts visuels et du spectacle. Ils ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles.
 - iii. Article 31(2) : En concertation avec les peuples autochtones, les États prennent des mesures efficaces pour reconnaître ces droits et en protéger l'exercice.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 23^e jour du mois de juillet 2019 à Fredericton (N.-B.)

PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

04 – 2019
Page 1 de 3

- B. L'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations (EANEPN) se termine après 10 ans, et il en est résulté d'importants résultats pour les Premières Nations du Canada au sud du 60^e parallèle.
- C. L'Assemblée des Premières Nations (APN) sera l'hôte d'un Forum national sur l'EANEPN pour marquer la fin de l'étude et discuter de ces résultats, les 5 et 6 novembre 2019, à Ottawa.
- D. Les résultats de l'EANEPN ont fait ressortir d'autres domaines de recherche, notamment les déterminants environnementaux et sociaux de la santé des enfants et des jeunes des Premières Nations.
- E. L'équipe principale de l'EANEPN (c.-à-d. l'Université d'Ottawa) a travaillé avec l'APN, notamment en rencontrant les Comités des Chefs respectifs, pour élaborer et mettre au point une nouvelle proposition de recherche.
- F. L'équipe de recherche principale de l'EANEPN a présenté une nouvelle proposition au Canada, fondée sur la résolution 103/2016 - *Étude sur la nourriture, l'environnement, la nutrition et la santé chez les enfants et les jeunes des Premières Nations*, qui a été adoptée par consensus en 2016.
- G. Le financement d'une nouvelle étude axée sur les enfants et les jeunes vivant dans les réserves est maintenant assuré; l'étude comportera quatre volets : 1) l'environnement alimentaire, la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé ; 2) les conditions de logement, la qualité de l'air à l'intérieur des maisons et la santé respiratoire des enfants ; 3) l'exposition aux contaminants environnementaux ; 4) la mobilisation communautaire et l'application intégrée des connaissances pour le renforcement des capacités intergénérationnelles.
- H. Le but de cette recherche est de recueillir de l'information à l'appui d'une politique de santé fondée sur des données probantes pour les enfants et les jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves et d'aider à renforcer la capacité des collectivités à aborder les problèmes de santé nutritionnelle et environnementale.
- I. Cette recherche sera effectuée en pleine collaboration avec les Premières Nations intéressées et sera fondée sur les protocoles de recherche, les outils de recherche, la méthodologie, l'interprétation et la communication des résultats conformément aux principes de la propriété, du contrôle, de l'accès et de la possession (PCAP).

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appuie l'Assemblée des Premières Nations (APN) dans son initiative de travailler en tant que partenaire à part entière à l'étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des adolescents (EAESNEJ).

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 23^e jour du mois de juillet 2019 à Fredericton (N.-B.)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

2. Enjoignent à l'APN d'offrir un soutien technique continu aux Premières Nations sur tous les aspects du processus de recherche, y compris les protocoles de recherche, les outils de recherche, la méthodologie, l'interprétation et la communication des résultats.
3. Demandent à l'équipe de recherche de l'EAESNEJ de s'assurer que le projet de recherche incorpore un échantillon représentatif approprié de Premières Nations locales afin que les résultats de la recherche s'appliquent au plus large éventail possible de Premières Nations, conformément aux principes de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP).

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 23^e jour du mois de juillet 2019 à Fredericton (N.-B.)



PERRY BELLEGARDE, CHIEF NATIONAL